



Cultures & Conflits
Articles inédits

La mort lente des disparus au Chili. Sous la négociation civils-militaires (1973-2002)

Antonia GARCIA CASTRO



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1064>

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Référence électronique

Antonia GARCIA CASTRO, « La mort lente des disparus au Chili. Sous la négociation civils-militaires (1973-2002) », *Cultures & Conflits* [En ligne], Articles inédits, mis en ligne le 13 mars 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1064>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Creative Commons License

La mort lente des disparus au Chili. Sous la négociation civils-militaires (1973-2002)

Antonia GARCIA CASTRO

Le 11 septembre 1973, ils avaient des noms. Ils s'appelaient Anselmo Radrigán, Vicente García, Juan Aguirre, Alicia Herrera. La liste comporte au total 1198 noms. Beaucoup d'entre eux étaient des militants de la gauche chilienne. Arrêtés après le coup d'Etat, on ne les a plus revus. On suppose qu'ils ont été tués. On le suppose, on ne le sait pas avec certitude. Dans leurs foyers, le souvenir s'installe. Dans leurs foyers, père et mère, sœurs et frères, peuvent préserver l'illusion que leurs êtres chers ne sont qu'absents. La mort menace, cogne aux fenêtres, mais n'entre pas. Puisqu'on n'a pas vu. Puisqu'on ne peut constater qu'ils sont morts. Puisqu'on ne sait pas où ils sont. Sur la liste des 1198 noms figure un entête. Il y est écrit : Disparus".

Cet ouvrage porte son attention sur une modalité de l'assassinat politique ou la mort brutale devient paradoxalement mort lente. Entre 1973 et 1989, les services de renseignement de la Junte Militaire chilienne ont fait disparaître 1198 prisonniers. Depuis, le débat politique admet une question récurrente - « que faire des disparus ? » - et une réponse implicite : « il faut les retrouver ».

Deux questions sont privilégiées dans l'analyse proposée : Comment passe-t-on d'une politique du « faire disparaître » à une politique du « faire apparaître » ? Que veut dire aujourd'hui « retrouver les disparus » ?

Sommaire

Prologue

Introduction

Faire disparaître

De l'émergence de trois revendications politiques : vérité, justice, mémoire

1. Qu'est-ce que faire disparaître ?

Éliminer les opposants politiques

Contrôler et dissuader tous les autres

Déstructurer des réseaux sociaux sur le long terme

Assurer la stabilité des militaires au pouvoir (1973-1977)

2. De l'intervention du pouvoir dans les foyers

L'expérience intime. Étude de cas

Mémoires affectueuses. Mémoire affectée

La volonté de savoir ou la (dé)raison familiale

Se découvrir « parent de disparu »

3. De l'irruption des familles dans l'espace politique

L'accueil du Vicariat de la Solidarité

Vice de forme : « tu auras un corps à montrer »

Interpeller, mettre en images : la manifestation comme rituel

Revendications : vérité, justice et mémoire

4. Ou le crime engendre une nouvelle opposition et d'autres rapprochements

L'AFDD : un acteur politique unique en son genre

De la nécessité de donner sa cause en partage

Un terrain d'entente : la défense des droits de l'homme

Un terrain miné : les usages politiques des droits de l'homme

Faire apparaître

Du traitement politique de trois revendications : vérité, justice, mémoire

5. Au sujet du retour politique des civils

Le partage du pouvoir : transition et transactions (1977-1990)

Héritages et options politiques : agir dans la mesure du possible

Inscription des droits de l'homme dans l'agenda politique

Prémises du débat : les disparus au cœur de la discorde

6. L'énoncé du possible : une vérité pour la réconciliation

1991.- Le rapport de la CNVR : vérité plutôt que justice

Valeur documentaire, déclaration de principes, discours politique

Ralliements et dissensions

Le passé commémorable : réparer, édifier, réhabiliter

La mémoire des familles de nouveau résistantes

7. Quand ordre est donné de chercher les disparus

Patio 29 : une plainte paradigmatique

Logiques politiques de la restriction du champ d'enquête

1992.- Le mandat de la CNRR : retrouver les corps

Avocats, scientifiques, chercheurs de disparus

La politique discrète du gouvernement Aylwin

8. Quand la réapparition ne permet pas de rendre justice

Où la poursuite des enquêtes devient problématique

Où les militaires exigent de mettre fin aux enquêtes

1993.- Les lois Aylwin ou les conditions du non-lieu

1995.- Le jugement d'exception : l'affaire Letelier

1995.- Les projets Frei et leur suite : la négociation ouverte

1998-2000.- L'avènement du dialogue civilo-militaire

Proclamer la mort des disparus

Opportunités politiques, tensions mémorielles, chagrins privés

9. Non-dits : négocier par disparus interposés

Les coupables ne demandent pas pardon

On ne réconcilie pas : on concilie

On édicte des règles, on désigne des interlocuteurs valables

Disparus : une affaire d'Etat

10. En deça de la négociation : filiations et re-présentations

Quand les disparus sont « mes amis »

Quand les disparus sont « les amis de mes amis »

Le problème des disparus n'est tel que pour le gouvernement

Le problème des disparus relève du deuil impossible des familles

Quand les disparus mettent à l'épreuve la démocratie chilienne ?

11. Au-delà de la négociation : ce qui reste en suspens

Le désordre institué du régime

Les requêtes insatisfaites des familles

La réapparition effective des corps

L'appui des groupes évanouis

Epilogue

Principales abréviations

Chronologie

Bibliographie sélective

La mort lente des disparus au Chili.

Sous la négociation civils-militaires (1973-2002

de Antonia García Castro

Paris

Maisonneuve & Larose

octobre 2002

INDEX

Index géographique : Chili

Mots-clés : disparitions